



ALTERNATIVE Police

47-49 avenue Simon BOLIVAR 75019 PARIS
0180496682

seceretariat@alternativepn.fr
www.alternativepn.fr

*Simplement
différent !*

Paris, le 7 mai 2018

Communiqué de presse

NOUVELLE LOI ANTI-CASSEURS

ALTERNATIVE Police saisit le Ministre de l'Intérieur et les Parlementaires

ALTERNATIVE Police CFDT a pris connaissance du projet de loi préparé par les Sénateurs Les Républicains à propos de l'interdiction de dissimuler le visage lors d'une manifestation publique :

- Nouvel article du code pénal qui prévoit une peine d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende.
- Modification du Code de Sécurité Intérieure permettant l'intervention policière en cas de dissimulation volontaire du visage afin de ne pouvoir être identifié

ALTERNATIVE Police CFDT souscrit totalement à cette proposition qui sera un outil juridique à la disposition des forces de sécurité pour anticiper tout regroupement de casseurs par des interpellations et des exfiltrations en amont de toute manifestation.

Au-delà de cette proposition, **ALTERNATIVE Police CFDT a déjà saisi le Ministre de l'Intérieur et les Parlementaires** afin que la loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public soit modifiée.

ALTERNATIVE Police CFDT demande que cette loi, qui prévoit actuellement une contravention de 2^{ème} classe (35 euros et 75 euros en cas d'amende majorée) soit requalifiée en délit pour les manifestations de rue.

Comment les policiers et les gendarmes pourraient-ils aujourd'hui dresser une simple contravention à une personne qui se dissimule le visage, en plein cœur d'une manifestation, sans l'interpeller préventivement et la laisser repartir librement pour casser en toute impunité ?

ALTERNATIVE Police CFDT estime qu'avoir le visage dissimulé, par quelque moyen que ce soit, lors d'une manifestation de rue aussi pacifiste soit-elle, doit être considéré comme la volonté délibérée de commettre ou de tenter de commettre une atteinte aux personnes et aux biens.

De plus, ALTERNATIVE Police CFDT pense qu'il est nécessaire d'accentuer les moyens mis à la disposition des policiers et des gendarmes afin que leurs interventions puissent s'opérer efficacement, rapidement, sans dommage collatéral et sans blessé dans nos rangs. La protection des biens publics et privés doit également être prise en compte pour éviter de voir renouveler les différentes dégradations vécues de la manifestation du 1^{er} mai et qui laissent un sentiment d'abandon des pouvoirs publics.

C'est pourquoi, au-delà des mesures législatives, **ALTERNATIVE Police CFDT revendique que les forces de sécurité soient désormais dotées de nouvelles armes collectives non létales** permettant de « marquer » les casseurs au moyen de produits visuels ou olfactifs indélébiles.